

Compte de résultat	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois	Exercice 01/02/21 - 31/01/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	87 773 312	84 165 863
VENTES DE MARCHANDISES	83 709 926	80 678 024
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	3 088 456	2 633 264
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>86 798 382</i>	<i>83 311 288</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	85 118	113 840
REPRISES SUR PROVISIONS	47 000	53 751
TRANSFERTS DE CHARGES	654 679	563 293
AUTRES PRODUITS	188 133	123 691
CHARGES D'EXPLOITATION	84 218 849	79 786 268
ACHAT DE MARCHANDISES	62 768 888	59 942 084
VARIATION DES STOCKS	-844 836	-495 347
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	279 717	237 720
VARIATION DES STOCKS	-1 676	1 937
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	9 341 485	8 185 124
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 509 221	1 575 437
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 824 106	7 342 996
CHARGES SOCIALES	2 146 095	1 802 900
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 101 748	1 137 590
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	72 000	47 000
AUTRES CHARGES	22 101	8 828
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 554 463	4 379 594
PRODUITS FINANCIERS	226 118	40 641
PARTICIPATIONS	219 000	39 660
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	7 037	981
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	81	
REPRISE DE PROVISIONS		
CHARGES FINANCIERES	132 005	72 955
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	132 005	72 955
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
RESULTAT FINANCIER	94 113	-32 314
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 648 576	4 347 280

Compte de résultat	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois	Exercice 01/02/21 - 31/01/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	908 262	255 447
SUR OPERATIONS DE GESTION	78 262	11 714
SUR OPERATION EN CAPITAL	830 000	3 183
REPRISES SUR PROVISIONS		240 550
CHARGES EXCEPTIONNELLES	828 320	396 300
SUR OPERATIONS DE GESTION	71 812	390 838
SUR OPERATION EN CAPITAL	747 500	3 198
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 008	2 263
RESULTAT EXCEPTIONNEL	79 942	-140 853
PARTICIPATIONS DES SALARIES	845 148	914 991
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	500 446	728 541
TOTAL DES PRODUITS	88 907 692	84 461 951
TOTAL DES CHARGES	86 524 768	81 899 056
RESULTAT NET COMPTABLE	2 382 924	2 562 895
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	136 539	136 539
Produits financiers concernant les entreprises liées	219 000	6 910
Charges financières concernant les entreprises liées	15 350	12 210

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
M. Didier LAURY
253FB89AFA204CF...

Bilan actif	Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	35 069 291	21 982 847	13 086 444	12 816 306
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	346 173	165 119	181 053	179 606
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	179 509	163 253	16 256	14 809
IMMOBILISATIONS DIVERSES	166 664	1 866	164 797	164 797
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 423 056	21 817 728	10 605 328	10 353 831
TERRAINS	6 240 784	2 075 588	4 165 195	4 226 352
CONSTRUCTIONS	14 922 811	11 496 208	3 426 603	3 550 858
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	6 055 819	4 933 764	1 122 055	1 156 792
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	5 203 642	3 312 168	1 891 475	1 382 154
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				37 675
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 300 063		2 300 063	2 282 870
PARTICIPATIONS	61 434		61 434	61 434
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	103 880		103 880	101 480
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 535 682		1 535 682	1 535 682
PRÊTS	497 563		497 563	485 854
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	101 504		101 504	98 420
ACTIF CIRCULANT	19 801 233	4 636	19 796 597	16 148 298
STOCKS ET EN-COURS	9 258 725		9 258 725	8 412 213
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	74 655		74 655	72 979
MARCHANDISES	9 184 070		9 184 070	8 339 234
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	20 887		20 887	23 916
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 303 223	4 636	4 298 587	4 322 510
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	836 823	4 636	832 187	687 604
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	3 466 400		3 466 400	3 634 907
CREANCES DIVERSES (3)	5 582 755		5 582 755	2 090 025
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13 770		13 770	13 770
DISPONIBILITES	267 471		267 471	983 110
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	354 402		354 402	302 753
TOTAL GENERAL	54 870 524	21 987 484	32 883 041	28 964 604
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			205 000	204 050
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		13 578 654	13 695 731
CAPITAL		2 500 000	2 500 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		2 542 884	2 542 884
RESERVES		6 152 847	6 089 952
RESERVE LEGALE		250 000	250 000
AUTRES RESERVES		5 902 847	5 839 952
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 382 924	2 562 895
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		537 783	566 256
PROVISIONS POUR RISQUES		260 000	235 000
PROVISIONS POUR CHARGES		277 783	331 256
DETTE(1)		18 766 604	14 702 618
DETTE FINANCIERES		7 585 128	4 397 532
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		5 999 557	2 886 962
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		1 585 571	1 510 570
DETTE D'EXPLOITATION		11 166 858	10 283 614
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		7 710 067	6 757 508
DETTE FISCALES ET SOCIALES		3 204 977	3 301 907
AUTRES DETTE D'EXPLOITATION		251 814	224 199
DETTE DIVERSES		4 041	9 062
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		3 938	8 566
AUTRES DETTE DIVERSES		103	497
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		10 577	12 410
TOTAL GENERAL		32 883 041	28 964 604
(1) Dont à plus d'un an		2 488 665	1 606 478
Dont à moins d'un an		16 277 938	13 096 139
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		4 143 916	1 160 131

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
M. Didier LAURY
253FB89AFA204CF...





Audit – Bureau de Nantes

5 rue Albert Londres
BP 20303

44303 Nantes Cedex 3

T : +33 (0)2 40 50 12 61

www.bakertilly.fr

SUD LOIRE DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €
Siège social : 10 Rond-Point de la Corbinerie
44400 REZE

RCS NANTES 872 800 883

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 janvier 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



SUD LOIRE DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 euros
Siège social : 10 Rond-Point de la Corbinerie
44400 REZE

RCS NANTES 872 800 883

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 janvier 2023

À l'Assemblée générale de la société SUD LOIRE DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SUD LOIRE DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er février 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe des comptes annuels et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons par ailleurs procédé à des observations physiques lors de la prise d'inventaire, ainsi qu'à l'analyse de la cohérence et de la vraisemblance des fichiers de stocks servant de base à la comptabilisation de ce poste de bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Signé par

vincent pierre

Signature numérique de : vincent PIERRE
Date : 04-07-2023 17:36
Lieu : NANTES

63633534303662322d37353966...

Vincent PIERRE

Bilan actif	Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	35 069 291	21 982 847	13 086 444	12 816 306
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	346 173	165 119	181 053	179 606
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	179 509	163 253	16 256	14 809
IMMOBILISATIONS DIVERSES	166 664	1 866	164 797	164 797
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 423 056	21 817 728	10 605 328	10 353 831
TERRAINS	6 240 784	2 075 588	4 165 195	4 226 352
CONSTRUCTIONS	14 922 811	11 496 208	3 426 603	3 550 858
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	6 055 819	4 933 764	1 122 055	1 156 792
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	5 203 642	3 312 168	1 891 475	1 382 154
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				37 675
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 300 063		2 300 063	2 282 870
PARTICIPATIONS	61 434		61 434	61 434
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	103 880		103 880	101 480
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 535 682		1 535 682	1 535 682
PRÊTS	497 563		497 563	485 854
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	101 504		101 504	98 420
ACTIF CIRCULANT	19 801 233	4 636	19 796 597	16 148 298
STOCKS ET EN-COURS	9 258 725		9 258 725	8 412 213
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	74 655		74 655	72 979
MARCHANDISES	9 184 070		9 184 070	8 339 234
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	20 887		20 887	23 916
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 303 223	4 636	4 298 587	4 322 510
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	836 823	4 636	832 187	687 604
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	3 466 400		3 466 400	3 634 907
CREANCES DIVERSES (3)	5 582 755		5 582 755	2 090 025
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	13 770		13 770	13 770
DISPONIBILITES	267 471		267 471	983 110
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	354 402		354 402	302 753
TOTAL GENERAL	54 870 524	21 987 484	32 883 041	28 964 604
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			205 000	204 050
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif	Clôture au 31/01/23 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	13 578 654	13 695 731
CAPITAL	2 500 000	2 500 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	2 542 884	2 542 884
RESERVES	6 152 847	6 089 952
RESERVE LEGALE	250 000	250 000
AUTRES RESERVES	5 902 847	5 839 952
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 382 924	2 562 895
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	537 783	566 256
PROVISIONS POUR RISQUES	260 000	235 000
PROVISIONS POUR CHARGES	277 783	331 256
DETTES(1)	18 766 604	14 702 618
DETTES FINANCIERES	7 585 128	4 397 532
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	5 999 557	2 886 962
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 585 571	1 510 570
DETTES D'EXPLOITATION	11 166 858	10 283 614
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 710 067	6 757 508
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 204 977	3 301 907
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	251 814	224 199
DETTES DIVERSES	4 041	9 062
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	3 938	8 566
AUTRES DETTES DIVERSES	103	497
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	10 577	12 410
TOTAL GENERAL	32 883 041	28 964 604
(1) Dont à plus d'un an	2 488 665	1 606 478
Dont à moins d'un an	16 277 938	13 096 139
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	4 143 916	1 160 131

Compte de résultat

	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois	Exercice 01/02/21 - 31/01/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	87 773 312	84 165 863
VENTES DE MARCHANDISES	83 709 926	80 678 024
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	3 088 456	2 633 264
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>86 798 382</i>	<i>83 311 288</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	85 118	113 840
REPRISES SUR PROVISIONS	47 000	53 751
TRANSFERTS DE CHARGES	654 679	563 293
AUTRES PRODUITS	188 133	123 691
CHARGES D'EXPLOITATION	84 218 849	79 786 268
ACHAT DE MARCHANDISES	62 768 888	59 942 084
VARIATION DES STOCKS	-844 836	-495 347
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	279 717	237 720
VARIATION DES STOCKS	-1 676	1 937
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	9 341 485	8 185 124
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 509 221	1 575 437
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 824 106	7 342 996
CHARGES SOCIALES	2 146 095	1 802 900
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 101 748	1 137 590
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	72 000	47 000
AUTRES CHARGES	22 101	8 828
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 554 463	4 379 594
PRODUITS FINANCIERS	226 118	40 641
PARTICIPATIONS	219 000	39 660
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	7 037	981
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	81	
REPRISE DE PROVISIONS		
CHARGES FINANCIERES	132 005	72 955
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	132 005	72 955
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
RESULTAT FINANCIER	94 113	-32 314
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	3 648 576	4 347 280

Compte de résultat	Exercice 01/02/22 - 31/01/23 Durée 12 mois	Exercice 01/02/21 - 31/01/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	908 262	255 447
SUR OPERATIONS DE GESTION	78 262	11 714
SUR OPERATION EN CAPITAL	830 000	3 183
REPRISES SUR PROVISIONS		240 550
CHARGES EXCEPTIONNELLES	828 320	396 300
SUR OPERATIONS DE GESTION	71 812	390 838
SUR OPERATION EN CAPITAL	747 500	3 198
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 008	2 263
RESULTAT EXCEPTIONNEL	79 942	-140 853
PARTICIPATIONS DES SALARIES	845 148	914 991
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	500 446	728 541
TOTAL DES PRODUITS	88 907 692	84 461 951
TOTAL DES CHARGES	86 524 768	81 899 056
RESULTAT NET COMPTABLE	2 382 924	2 562 895
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	136 539	136 539
Produits financiers concernant les entreprises liées	219 000	6 910
Charges financières concernant les entreprises liées	15 350	12 210

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 20 à 30 ans
- Constructions : 20 à 30 ans
- Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- Agencements divers : 8 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 50 000 actions de 50 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	2 500 000			2 500 000
Primes d'émission, de fusion, ...	2 542 884			2 542 884
Réserves	6 089 952	62 895		6 152 847
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	2 562 895		2 562 895	
Résultat de l'exercice N		2 382 924		2 382 924
	13 695 731	2 445 819	2 562 895	13 578 654

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- absorption de la société BOUTON D'OR le 01/02/1999

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Fonds commercial	164 797			164 797
	164 797			164 797

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	337 485	8 688		346 173
Immobilisations corporelles	31 977 514	2 102 513	1 656 970	32 423 056
Immobilisations financières - titres	1 597 116			1 597 116
Immobilisations financières - créances	685 754	17 193		702 947
	34 597 868	2 128 393	1 656 970	35 069 291

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	157 879	7 240		165 119
Immobilisations corporelles	21 623 683	1 103 515	909 470	21 817 728
	21 781 562	1 110 756	909 470	21 982 847

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	1 101 748		
	- Dégressive			
	- Exceptionnelle	9 008		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ^{(1) (2)}	235 000	72 000	47 000	260 000
Provisions pour IS suite fusion ⁽³⁾	331 256		53 473	277 783
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	4 636			4 636
	570 892	72 000	100 473	542 419

<i>Dont dotation :</i>	- Exploitation	72 000	47 000	
	- Financier			
	- Exceptionnel ⁽⁴⁾			

⁽¹⁾ Les reprises sur provisions pour risques et charges se ventilent comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	47 000
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

^{(2) (3)} Les provisions pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 188 k€. En

mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. A ce jour, la provision pour risques et charges est donc maintenue.

- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 72 k€.
- La société SUD LOIRE DISTRIBUTION a constitué une provision, par imputation sur prime de fusion, pour IS différé exigible consécutivement à la réintégration des plus-values sur les éléments amortissables apportés en application des dispositions des articles 210 A et B du Code Général des impôts. Cette provision fait l'objet d'une reprise de 53 k€ en moins de la ligne « Impôts sur les bénéfices » (4).
- Passif éventuel : La société est en litige commercial avec la société KENZO. Dans l'attente du dénouement définitif de ce litige, qui peut être évalué, pour la société SUD LOIRE DISTRIBUTION, à 50 k€, les présents comptes annuels n'intègrent aucune conséquence financière éventuelle au titre de ce contentieux.

Biens pris en crédit-bail

MOBILIER

Valeurs des biens

Valeur d'origine	1 050 000
Dotation aux amortissements théoriques	131 250
Cumul des amortissements théoriques	295 313
Valeur nettes	754 688

Redevances

Afférentes à l'exercice	136 539
Cumulées	307 212
Restant à payer :	
- À moins d'un an	136 539
- De 1 à 5 ans	546 155
- A plus de 5 ans	102 404
- Total	785 097
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	10 716
Réintégrations fiscales en fin de contrat	0

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	702 947	205 000	497 947
Créances d'exploitation	4 324 110	4 324 110	
Créances diverses	5 582 755	5 582 755	
Charges constatées d'avance	354 402	354 402	
	10 964 214	10 466 267	497 947

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	4 145 935	4 145 935		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	1 853 622	322 857	1 185 214	345 551
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 585 571	991 476	433 395	160 700
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	11 166 858	10 803 053	363 805	
Dettes diverses	4 041	4 041		
Produits constatés d'avance	10 577	10 577		
	18 766 604	16 277 938	1 982 414	506 251

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 2 019

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 1 236 216

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 109 053

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 2 548

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice 38 100
- Plus-value latente à la fin de l'exercice 43 330

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	73 153 242	69 577 516
- Drive	13 645 140	13 733 772
	86 798 382	83 311 288

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	12
Agents de maîtrise	17
Employés	280
	309

Rémunérations des dirigeants**NÉANT****Résultat exceptionnel**

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes	900	
Rattrapage TASCOT	70 912	
Cession d'immobilisation corporelle	747 500	830 000
Dégrèvements de Taxe sur la Valeur Ajoutée		24 150
Dégrèvements de Taxe Foncière		54 112
Amortissements exceptionnels sur immobilisations	9 008	
	828 320	908 262

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	363 805
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	481 343
	845 148

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts et d'une reprise de provision pour impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère OCEANE SUD.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	735 427
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-216 231
Reprise provision pour impôt suite fusion	-53 473
IS sur étalement plus-value sur éléments amortissables suite fusion	34 723
	500 446

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	246 073
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	232 227

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothéquer à première demande)

Engagements financiers

NÉANT

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu cadres : 40% ; agents de maîtrise : 30% ; employés : 30% ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2022 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 657 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Aucune provision n'a été constituée, le montant étant jugé non significatif.

Entreprises liées

	GIE POINT RELAIS FORCE 6	OCEANE SUD	OCEANE VOYAGES	E.LECLERC SERVICE OUEST
Participations	5 000		52 622	3 811
Dépréciation participations				
Créances rattachées à des participations	103 880			
Immobilisations financières diverses				
Clients et comptes rattachés		7 308	25 475	
Créances diverses		5 045 808		
Charges constatées d'avance				
Emprunts et dettes financières divers			891 690	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Autres dettes diverses				
Produits de participation	2 400	66 600	150 000	
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Intérêts et charges assimilées			15 350	

Filiales et participation à plus de 50 %

S.A.R.L. OCEANE VOYAGES
44 400 REZE
R.C.S NANTES 423 686 419

Capital	8 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	842 922
Quote-part du capital détenu	100.0%
Valeur brute des titres détenus	52 622
Valeur nette des titres détenus	52 622
Prêts et avances consentis	0
Cautions & avals donnés	0
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	1 424 434
Résultat du dernier exercice clos	106 487
Dividendes encaissés	150 000

Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %

	S.A.R.L. E.LECLERC SERVICE OUEST 44 240 LA CHAPELLE S/ ERDRE R.C.S. NANTES 348 352 860	G.I.E. POINT RELAIS FORCE 6 44 800 SAINT-HERBLAIN R.C.S. NANTES 843 393 810
Capital	24 000	30 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	593 643	0
Quote-part du capital détenu	16.7%	16.7%
Valeur brute des titres détenus	3 811	5 000
Valeur nette des titres détenus	3 811	5 000
Prêts et avances consentis	0	103 880
Cautions & avals donnés	0	0
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	5 885 315	5 972 362
Résultat du dernier exercice clos	125 320	0
Dividendes encaissés	0	0

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SUD-LOIRE DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 euros
Siège social : 10 Rond-Point de la Corbinerie
44400 REZE
872 800 883 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 7 JUILLET 2023
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2023 s'élevant à 2 382 923,69 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2 382 923,69 euros

A titre de dividendes 2 350 000,00 euros
Soit 47,00 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 32 923,69 euros
Qui s'élève ainsi à 5 935 770,74 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 94,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 349 906,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2020	2 500 000 €	50 000	100 €	2 499 900 €
31/01/2021	2 500 000 €	50 000	100 €	2 499 900 €
31/01/2022	2 500 000 €	50 000	100 €	2 499 900 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 juillet 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
La Présidente

La société OCEANE SUD
Représentée par M. Didier LAURY

DocuSigned by:
M. Didier LAURY
253FB89AFA204CF...

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 20 à 30 ans
- Constructions : 20 à 30 ans
- Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- Agencements divers : 8 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 50 000 actions de 50 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	2 500 000			2 500 000
Primes d'émission, de fusion, ...	2 542 884			2 542 884
Réserves	6 089 952	62 895		6 152 847
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	2 562 895		2 562 895	
Résultat de l'exercice N		2 382 924		2 382 924
	13 695 731	2 445 819	2 562 895	13 578 654

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

- absorption de la société BOUTON D'OR le 01/02/1999

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Fonds commercial	164 797			164 797
	164 797			164 797

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***Immobilisations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	337 485	8 688		346 173
Immobilisations corporelles	31 977 514	2 102 513	1 656 970	32 423 056
Immobilisations financières - titres	1 597 116			1 597 116
Immobilisations financières - créances	685 754	17 193		702 947
	34 597 868	2 128 393	1 656 970	35 069 291

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	157 879	7 240		165 119
Immobilisations corporelles	21 623 683	1 103 515	909 470	21 817 728
	21 781 562	1 110 756	909 470	21 982 847

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	1 101 748		
	- Dégressive			
	- Exceptionnelle	9 008		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ^{(1) (2)}	235 000	72 000	47 000	260 000
Provisions pour IS suite fusion ⁽³⁾	331 256		53 473	277 783
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	4 636			4 636
	570 892	72 000	100 473	542 419

<i>Dont dotation :</i>	- Exploitation	72 000	47 000	
	- Financier			
	- Exceptionnel ⁽⁴⁾			

⁽¹⁾ Les reprises sur provisions pour risques et charges se ventilent comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	47 000
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

^{(2) (3)} Les provisions pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 188 k€. En

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION

Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023

mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. A ce jour, la provision pour risques et charges est donc maintenue.

- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 72 k€.
- La société SUD LOIRE DISTRIBUTION a constitué une provision, par imputation sur prime de fusion, pour IS différé exigible consécutivement à la réintégration des plus-values sur les éléments amortissables apportés en application des disposition des articles 210 A et B du Code Général des impôts. Cette provision fait l'objet d'une reprise de 53 k€ en moins de la ligne « Impôts sur les bénéfices » (4).
- Passif éventuel : La société est en litige commercial avec la société KENZO. Dans l'attente du dénouement définitif de ce litige, qui peut être évalué, pour la société SUD LOIRE DISTRIBUTION, à 50 k€, les présents comptes annuels n'intègrent aucune conséquence financière éventuelle au titre de ce contentieux.

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***Biens pris en crédit-bail**

MOBILIER

Valeurs des biens

Valeur d'origine	1 050 000
Dotation aux amortissements théoriques	131 250
Cumul des amortissements théoriques	295 313
Valeur nettes	754 688

Redevances

Afférentes à l'exercice	136 539
Cumulées	307 212
Restant à payer :	
- À moins d'un an	136 539
- De 1 à 5 ans	546 155
- A plus de 5 ans	102 404
- Total	785 097
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	10 716
Réintégrations fiscales en fin de contrat	0

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	702 947	205 000	497 947
Créances d'exploitation	4 324 110	4 324 110	
Créances diverses	5 582 755	5 582 755	
Charges constatées d'avance	354 402	354 402	
	10 964 214	10 466 267	497 947

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***Dettes – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	4 145 935	4 145 935		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	1 853 622	322 857	1 185 214	345 551
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	1 585 571	991 476	433 395	160 700
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	11 166 858	10 803 053	363 805	
Dettes diverses	4 041	4 041		
Produits constatés d'avance	10 577	10 577		
	18 766 604	16 277 938	1 982 414	506 251

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 2 019

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 1 236 216

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 109 053

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 2 548

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice 38 100
- Plus-value latente à la fin de l'exercice 43 330

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	73 153 242	69 577 516
- Drive	13 645 140	13 733 772
	86 798 382	83 311 288

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	12
Agents de maîtrise	17
Employés	280
	309

Rémunérations des dirigeants**NÉANT****Résultat exceptionnel**

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes	900	
Rattrapage TASCOM	70 912	
Cession d'immobilisation corporelle	747 500	830 000
Dégrèvements de Taxe sur la Valeur Ajoutée		24 150
Dégrèvements de Taxe Foncière		54 112
Amortissements exceptionnels sur immobilisations	9 008	
	828 320	908 262

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***Participation des salariés**

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	363 805
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	481 343
	845 148

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts et d'une reprise de provision pour impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère OCEANE SUD.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	735 427
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-216 231
Reprise provision pour impôt suite fusion	-53 473
IS sur étalement plus-value sur éléments amortissables suite fusion	34 723
	500 446

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	246 073
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	232 227

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothéquer à première demande)

Engagements financiers**NÉANT****Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu cadres : 40% ; agents de maîtrise : 30% ; employés : 30% ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2022 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 657 000 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Aucune provision n'a été constituée, le montant étant jugé non significatif.

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***Entreprises liées**

	GIE POINT RELAIS FORCE 6	OCEANE SUD	OCEANE VOYAGES	E.LECLERC SERVICE OUEST
Participations	5 000		52 622	3 811
Dépréciation participations				
Créances rattachées à des participations	103 880			
Immobilisations financières diverses				
Clients et comptes rattachés		7 308	25 475	
Créances diverses		5 045 808		
Charges constatées d'avance				
Emprunts et dettes financières divers			891 690	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Autres dettes diverses				
Produits de participation	2 400	66 600	150 000	
Valeurs mobiliers et créances de l'actif immobilisé				
Intérêts et charges assimilées			15 350	

Filiales et participation à plus de 50 %

S.A.R.L. OCEANE VOYAGES
44 400 REZE
R.C.S NANTES 423 686 419

Capital	8 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	842 922
Quote-part du capital détenu	100.0%
Valeur brute des titres détenus	52 622
Valeur nette des titres détenus	52 622
Prêts et avances consentis	0
Cautions & avals donnés	0
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	1 424 434
Résultat du dernier exercice clos	106 487
Dividendes encaissés	150 000

S.A.S. SUD LOIRE DISTRIBUTION*Exercice du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023***Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %**

	S.A.R.L. E.LECLERC SERVICE OUEST 44 240 LA CHAPELLE S/ ERDRE R.C.S. NANTES 348 352 860	G.I.E. POINT RELAIS FORCE 6 44 800 SAINT-HERBLAIN R.C.S. NANTES 843 393 810
Capital	24 000	30 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	593 643	0
Quote-part du capital détenu	16.7%	16.7%
Valeur brute des titres détenus	3 811	5 000
Valeur nette des titres détenus	3 811	5 000
Prêts et avances consentis	0	103 880
Cautions & avals donnés	0	0
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	5 885 315	5 972 362
Résultat du dernier exercice clos	125 320	0
Dividendes encaissés	0	0

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Certifié Conforme

DocuSigned by:

 253FB89AFA204CF...